



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

UNE SEULE OPTION: LA COMPÉTENCE

Rapport annuel 2007

LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE A POUR MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN MAINTENANT LA DISCIPLINE ET EN VEILLANT À LA FORMATION ET À LA DÉONTOLOGIE DE SES MEMBRES. ELLE COMPTE PRÈS DE 31 000 MEMBRES DANS LES DISCIPLINES DU COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE, DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE*, DE L'ASSURANCE DE PERSONNES, DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES, DU COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES ET DU COURTAGE EN CONTRATS D'INVESTISSEMENT.

ELLE VEILLE AUSSI À CE QUE LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER SOUS SA GOUVERNE EXERCENT LEURS ACTIVITÉS DANS L'INTÉRÊT DE LEURS CLIENTS. LA MISSION DE LA CHAMBRE S'ACTUALISE PAR UN ENCADREMENT VIGILANT DES PRATIQUES ET PAR L'AMÉLIORATION CONTINUE DES CONNAISSANCES DE CES PROFESSIONNELS.

*Pour la discipline de la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie.

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre des Finances	1
Rapport de la direction	2
Membres du Conseil d'administration	6
Campagnes de publicités 2007	7
Rapport du syndic	8
Rapport du président du comité de discipline	13
Rapport du responsable du comité de la relève	19
Rapport du responsable du comité de l'Institut de formation	20
Rapport du président du comité des sections	22
Rapport de la responsable du comité de réglementation	23
Rapport de la responsable du comité de gouvernance	24
Rapport du responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	25
États financiers	27
Titres A.V.A., A.V.C. et C.A.A.S. décernés en 2007	35
Collège électoral	36
Profil des membres 2007	39



Marie Vallée
Représentante du public

Richard Pelletier, M.Sc.A.
Représentant du public

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir, encore cette année, de vous témoigner notre appréciation à titre de représentants du public au sein du Conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière.

L'année 2007 a été une année fortement occupée. L'implication de la Chambre dans le cadre de diverses consultations publiques est un gage de la volonté soutenue de celle-ci de poursuivre ses efforts pour remplir sa mission, et ce, toujours en rehaussant la compétence de ses membres. Ce fut aussi une année difficile pour la confiance du public à l'égard du secteur des services financiers. Même s'ils ne sont le fait que de quelques individus, des cas importants de malversations ont été fortement médiatisés. Ces exceptions confirment le rôle essentiel d'un organisme d'encadrement comme la Chambre. Cette dernière s'assure de la compétence et de l'éthique des professionnels de ce secteur multidisciplinaire par la formation continue et les activités reliées à la discipline de la profession.

Les nombreux projets internes ainsi que les interpellations émanant de l'environnement n'ont jamais été des sources de distraction éloignant la Chambre de sa mission : la protection du public. La conjugaison de l'efficacité et du professionnalisme du personnel et de nos collègues administrateurs de la Chambre a facilité l'accomplissement de notre mandat de représentants du public.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Vallée
Représentante du public

Richard Pelletier, M.Sc.A.
Représentant du public



Clément Blais
Président



Luc Labelle, M.Sc.
Vice-président exécutif

C'EST AVEC BEAUCOUP DE FIERTÉ QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS CE RAPPORT CONJOINT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2007. COMME VOUS LE CONSTATEREZ À LA LECTURE DE CE RAPPORT, NOUS SOMMES PARTICULIÈREMENT HEUREUX DE SOULIGNER QUE DANS LES DEUX ÉLÉMENTS-CLÉS DE LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC QUI LUI A ÉTÉ CONFIEE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SOIT L'ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE ET LA FORMATION CONTINUE DE SES MEMBRES, LA CHAMBRE A ÉTÉ TRÈS PERFORMANTE.

En plus de l'accomplissement de cette mission fondamentale, il faut aussi dire que la Chambre s'est beaucoup investie cette année dans le dossier de l'harmonisation pancanadienne en valeurs mobilières. On se souviendra en effet que l'Autorité des marchés financiers (AMF) avait initialement envisagé de confier l'encadrement des cabinets en épargne collective et de leurs représentants soit à un organisme d'autoréglementation (OAR) de l'extérieur du Québec, soit à la Chambre, ou bien à un amalgame des deux, au lieu d'être assumé comme c'est le cas actuellement, par elle-même pour les cabinets, et par la Chambre pour les représentants.

Dans le cadre de la première vague de consultations tenue au printemps 2007, nous avons présenté un mémoire très articulé à l'AMF et mené plusieurs représentations auprès du Ministère des Finances du Québec, des médias et de nos membres. Il importe d'ailleurs de souligner que les interventions de la Chambre ont largement contribué à ce que l'encadrement des représentants du Québec demeure sous la responsabilité d'un OAR du Québec, la Chambre, accessible aux consommateurs québécois.

Au terme de cette première étape de consultation, on se rappellera qu'à la fin de l'été 2007, l'AMF proposait de maintenir le statu quo, tout en voyant à ce que l'encadrement des cabinets en épargne collective et leurs représentants soit harmonisé avec les règles de l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels (ACCFM).

Bien que — forte de son expertise et de l'appui unanime de son Assemblée générale — la Chambre aurait préféré devenir l'OAR responsable de l'encadrement des cabinets et des représentants au Québec, elle a choisi de travailler à la réussite du modèle retenu par l'AMF. En novembre 2007, la Chambre a donc déposé un deuxième mémoire dans ce sens, en réitérant sa préoccupation face au maintien des particularités québécoises en matière de formation continue et d'encadrement multidisciplinaire intégré. Au moment d'écrire ces lignes, des précisions étaient toujours attendues de la part de l'AMF sur les changements à venir dans l'encadrement de représentants par la Chambre et sur la manière dont les ajustements réglementaires lui permettront de maintenir la cohérence multidisciplinaire.

Dans le contexte de cette réforme, le Conseil d'administration a dû réfléchir en 2007 à sa gouvernance et à sa réglementation, libérant ainsi certains comités afférents de leurs travaux réguliers en ces matières.

REPRÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS

La Chambre s'est par ailleurs positionnée par voie de mémoires et d'interventions diverses dans plusieurs autres dossiers d'intérêt pour le public et pour ses membres. Ainsi, nous avons défendu un mémoire aux audiences de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec sur la protection des épargnants dans le secteur des fonds communs de placement; rencontré la ministre des Finances du Québec pour proposer la révision des paramètres de gestion et de cotisation au Fonds d'indemnisation des services financiers; présenté un mémoire dans le cadre de la Consultation sur le Projet de Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription et déposé un mémoire lors de la consultation de l'Office des professions sur les planificateurs financiers.

Dans ce dernier cas, rappelons que la Chambre a fait un travail d'analyse en profondeur puisqu'elle représente pas moins de 4 750 des quelque 5 250 planificateurs financiers qui exercent actuellement au Québec. Dans son mémoire, la Chambre a fait valoir que la constitution d'un ordre professionnel à titre réservé pour les planificateurs financiers engendrerait de la confusion dans le public et augmenterait sensiblement la complexité et les coûts par la multiplication d'organismes d'encadrement visant souvent les mêmes personnes. Rappelons en effet que 91% de ses membres planificateurs financiers exercent également dans d'autres domaines de compétence de la Chambre.

Par ailleurs, la Chambre a été très active auprès des médias à la suite de la publication de l'enquête d'Option Consommateurs sur les conseillers financiers dans le magazine *Protégez-Vous* et dans d'autres publications. Bien que la ministre des Finances, l'AMF et plusieurs représentants de l'industrie aient publiquement dénoncé la manière dont les résultats de cette enquête réalisée auprès de seulement 39 représentants en valeurs mobilières ont été présentés, cette affaire rappelle néanmoins à quel point le maintien de la crédibilité des professionnels encadrés par la Chambre est une tâche quotidienne qui nécessite une communication transparente avec le public, et qui s'appuie sur le développement continu des compétences des professionnels sous sa juridiction.

Ainsi, afin de mieux informer le public et valoriser les efforts de formation et la compétence de ses membres, la Chambre a lancé deux campagnes de visibilité majeures dans la presse écrite et à la radio au printemps et à l'automne 2007. Sous les thèmes « *Il n'y a pas une personne pareille...* », « *La Chambre de la sécurité financière : le leadership du Québec s'affirme* », « *Oui, les conseillers en finances personnelles sont compétents... c'est leur seule option* » et « *Posez-vous des questions si votre expert en finances personnelles ne vous en pose pas!* », ces publicités ont été très appréciées.

Toujours dans le but de remplir son rôle d'information auprès du public, la Chambre a également tenu kiosque au premier *Salon Objectif retraite* de Québec en octobre 2007, de même qu'au *Forum Financier* et *Salon de la gestion du patrimoine* à Montréal en début d'année 2008.

FORMATION CONTINUE

En matière de développement des compétences, nous sommes très fiers d'annoncer qu'à la fin de la dernière période de formation, le 30 novembre 2007, quelque 97% des membres répondaient aux exigences de formation continue, ce qui constitue le meilleur résultat atteint depuis la création de la Chambre. Ce résultat est d'autant plus remarquable que l'année 2007 marquait la première fin de période de qualification depuis l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire*, lequel, rappelons-le, n'accorde plus de délais de grâce comme auparavant et comporte de surcroît de nouvelles exigences de formation en conformité, déontologie et éthique.

Cette excellente performance témoigne à la fois de l'accueil très favorable des membres vis-à-vis du nouveau règlement et des efforts supplémentaires déployés par la Chambre pour inciter les membres à s'y conformer. Soulignons, entre autres, la création et l'offre, par la Chambre, de nouveaux cours en conformité, à distance et en salle, la mise en place d'un centre d'appels pour les membres et de nouvelles fonctions Internet leur permettant de saisir eux-mêmes leurs unités de formation continue (UFC), ainsi que de nombreuses communications pour bien informer les membres tout au long de la transition.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Au chapitre de l'encadrement déontologique, le bureau du syndic, dirigé par madame Léna Thibault, a ouvert 523 dossiers d'enquête. De plus, nous sommes particulièrement fiers de souligner que les délais moyens d'enquête ont été réduits de façon notable en 2007, grâce à différentes mesures et à une révision des processus de travail. Pour sa part, le comité de discipline a été saisi de 31 nouvelles plaintes et a tenu 139 jours d'audition.

GOVERNANCE ET SECTIONS

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la réforme de l'inscription, rappelons que les élections annuelles au Conseil d'administration ayant normalement lieu en juin ont été tenues en décembre 2007. Le calendrier habituel devrait toutefois se rétablir d'ici juin 2009.

En tant qu'organisme d'autoréglementation, la Chambre accorde une très haute importance à l'implication de ses membres dans les affaires de la Chambre et dans la définition de la réglementation qui les touche. C'est pourquoi le développement d'une relève nombreuse et mobilisée dans toutes les structures démocratiques de la Chambre et des sections constitue pour nous une priorité.

Dans cet esprit, la tournée du président de la Chambre a sans doute été l'élément-clé de 2007 visant à susciter chez les membres un sentiment d'appartenance et le goût de s'impliquer. En effet, 18 des 20 sections ont reçu la visite du président sortant, monsieur Normand Caty, en cours d'année. Au total, plus de 1300 membres ont participé à ces rencontres qui leur ont permis de mieux comprendre les actions de la Chambre en regard de sa mission, de même que la teneur des interventions faites en leur nom auprès de l'AMF et du Gouvernement du Québec. Cette tournée a également été pour les membres une excellente occasion de s'exprimer et de poser des questions sur l'évolution de la réglementation touchant leur profession.

De leur côté, les 20 sections ont poursuivi leur travail de formation continue en région, de diffusion de l'information et de mobilisation des membres. Ainsi, quelque 13 713 personnes ont participé aux 232 formations en salle organisées par les différentes sections en 2007.

Soulignons également qu'en juin 2007, l'Association québécoise de la fibrose kystique a rendu un vibrant hommage à la Chambre : grâce à l'engagement soutenu de ses membres et aux initiatives des bureaux de direction des sections, elle a recueilli plus de 2,6 millions \$ depuis 20 ans pour faire avancer la recherche et soutenir les personnes atteintes de cette terrible maladie.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Encore cette année, les efforts de rationalisation et de saine gestion financière de la Chambre ont porté fruit. Pour le troisième exercice consécutif, en effet, la Chambre a réalisé un surplus budgétaire qui représente un pas de plus vers la constitution d'une réserve de trois à six mois de dépenses d'exploitation souhaitée par l'Assemblée générale.

Soulignons en outre que pour être en mesure de servir ses membres et le public en cas de pandémie d'influenza ou de tout autre événement majeur hors de son contrôle, le personnel de la Chambre a consacré temps et énergie en 2007 à l'élaboration d'un plan de continuité des activités (PCA). Ce plan, conforme aux plus hauts standards de l'industrie, détermine de façon précise les procédures et les ressources nécessaires pour assurer le maintien des opérations essentielles de la Chambre et lui permettre de remplir sa mission en toutes circonstances.

REMERCIEMENTS

En terminant, nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du Conseil d'administration, des comités et du collège électoral pour leur contribution à la vie démocratique de la Chambre. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la plus cordiale des bienvenues à trois nouveaux administrateurs : messieurs Richard Gilbert, A.V.A., et Michel Kirouac et madame Jocelyne Vézina. Au cours des derniers mois, quelques administrateurs et une invitée ont complété leur mandat au Conseil d'administration : madame Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., monsieur Gérard Chagnon, Pl. fin., madame Diane Cinq-Mars, A.V.C. et madame Louise Viau, A.V.A., Pl. fin. Nous les remercions pour leur implication généreuse. Nous souhaitons également rendre hommage au président sortant, monsieur Normand Caty, Pl. fin. pour le travail engagé qu'il a accompli dans un contexte particulièrement exigeant, tout au long de son mandat à la présidence.

Merci également à nos partenaires de l'industrie avec lesquels nous avons maintenu, tout au long de l'année, des échanges parfois musclés, mais toujours respectueux.

Enfin, nous ne saurions passer sous silence le professionnalisme et le dévouement de tous les instants des membres du comité de gestion et le personnel de la Chambre.

Merci à toutes et à tous pour votre excellent travail !



Clément Blais
Président



Luc Labelle, M.Sc.
Vice-président exécutif



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008 :

De gauche à droite : Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C. (invitée); Jocelyne Vézina; Clément Blais; Benoît Lizée, Adm.A.; Lyne Gagné, MBA; Normand Caty, Pl. fin.; Michel Kirouac; Stéphane Prévost, A.V.C.; Gilbert Tremblay (invité); Richard Gilbert, A.V.A.; Richard Pelletier; Marie Vallée; François Moïse.

Le Conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière au **31 décembre 2007** était composé des personnes suivantes :

PRÉSIDENT

Normand Caty, Pl. fin., représentant de la discipline Planification financière

VICE-PRÉSIDENT AUX VALEURS MOBILIÈRES

Clément Blais, représentant de la discipline Courtage en plans de bourses d'études et Courtage en contrats d'investissement

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

Stéphane Prévost, A.V.C., représentant de la discipline Assurance de personnes

ADMINISTRATEURS

Lyne Gagné, MBA, représentante de la discipline Courtage en épargne collective

Richard Gilbert, A.V.A., représentant de la discipline Assurance collective de personnes

Michel Kirouac, représentant de la discipline Assurance de personnes

Benoît Lizée, Adm.A., représentant de la discipline Courtage en épargne collective

François Moïse, représentant de la discipline Assurance de personnes

Richard Pelletier, M.Sc.A., représentant du public

Marie Vallée, représentante du public

Jocelyne Vézina, représentante de la discipline Courtage en épargne collective

INVITÉS

Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., présidente 2005-2006

Gilbert Tremblay, président du comité des sections

DIRECTION GÉNÉRALE

Luc Labelle, M.Sc., vice-président exécutif

La Chambre tient à souligner la contribution de monsieur Gérard Chagnon, Pl. fin., de madame Diane Cinq-Mars, A.V.C. et de madame Louise Viau, A.V.A., Pl. fin., dont les mandats respectifs au Conseil d'administration se sont terminés au cours de l'année 2007.

Ils sont 31 000 à exercer cette profession. Sans compétence, ils ne font pas long feu, tant en institution financière qu'en cabinet ou en pratique autonome. Pour développer leur compétence et demeurer à jour, ils ont l'obligation de participer, sans exception, à un système de formation continue. Ils doivent aussi s'astreindre à des règles déontologiques strictes. Comme celle qui exige de mettre toujours les intérêts des clients au-dessus de leur propre intérêt ou de tout autre intérêt. C'est clair.

Oui, les conseillers en finances personnelles sont compétents... c'est leur seule option

C'est le rôle de la Chambre de la sécurité financière de gérer la formation continue obligatoire et aussi de veiller au respect des règles. Un syndicat complètement indépendant enquête sur toutes les plaintes et un comité de discipline sanctionne les manquements, s'il y a lieu. Tout n'est pas parfait, c'est évident, mais les 31 000 membres tiennent à leur réputation, et la Chambre de la sécurité financière s'assure que la compétence soit au cœur de leur pratique.

Parce que la compétence,
c'est votre meilleure
protection.



1 800 361-9989 www.chambresf.com



Il n'y a pas une personne pareille...
Les membres de la Chambre de la sécurité financière le savent...

Personne n'a la même expertise financière : les besoins varient, les profils des investisseurs sont nombreux, les situations financières fluctuent.

Que ce soit pour vos fonds communs de placements, votre planification financière, vos assurances de personnes, vos assurances collectives, vos bourses d'études ou pour vos contrats d'embauchement, nos membres ont l'obligation de bien connaître votre situation financière et vos besoins. C'est la loi. C'est en fait tout le temps, et c'est capital.

30 000 professionnels
6 disciplines
Une seule option : **la compétence**
Parce que la compétence, c'est votre meilleure protection.



1 800 361-9989 | www.chambresf.com

La Chambre de la sécurité financière : le leadership du Québec s'affirme!

La Chambre de la sécurité financière est un maillon important de la protection du public et du développement d'un réseau québécois de conseillers et de représentants compétents en finances personnelles.

En fait, l'Assemblée nationale, en lui confiant son mandat, a voulu préserver le leadership du Québec dans l'encadrement des bonnes pratiques des professionnels. Le gouvernement du Québec a choisi le modèle des organismes d'autorégulation, comme la Chambre de la sécurité financière, pour assurer l'encadrement de ses 30 000 membres situant dans six disciplines : le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement.

Fort de son réseau régional, la Chambre de la sécurité financière a développé une expertise et un savoir-faire qui sont essentiels à la qualité de la distribution de produits et services financiers partout au Québec.

La Chambre de la sécurité financière : une autre expression du leadership québécois en matière de protection du public et de qualité professionnelle.



À la Chambre de la sécurité financière,
nous avons une seule option :
la compétence.

Si votre conseiller ne connaît pas votre situation financière, vos objectifs ni vos besoins financiers, il ne peut pas vous servir aussi bien. Connaître son client est une règle déontologique. Ce n'est pas une option, c'est une obligation. Évidemment, si on ne vous pose pas de questions, vous ne pouvez pas donner de réponses. Votre conseiller voudra mieux vous connaître pour s'acquitter professionnellement de ses obligations. Alors, donnez-lui toutes les réponses, ses conseils seront ainsi beaucoup plus adaptés.

**Posez-vous des questions si
votre expert en finances personnelles
ne vous en pose pas!**

Quand le conseiller trace votre profil d'investisseur ou analyse vos besoins financiers, il évalue son travail comme il doit être fait. À la Chambre de la sécurité financière, nos membres ont une seule option : la compétence... Bien connaître son client, ce n'est pas facultatif. Alors, posez-vous des questions si votre conseiller ne vous en pose pas... Parce que la compétence, c'est votre meilleure protection.

Parce que la compétence,
c'est votre meilleure
protection.



1 800 361-9989 www.chambresf.com



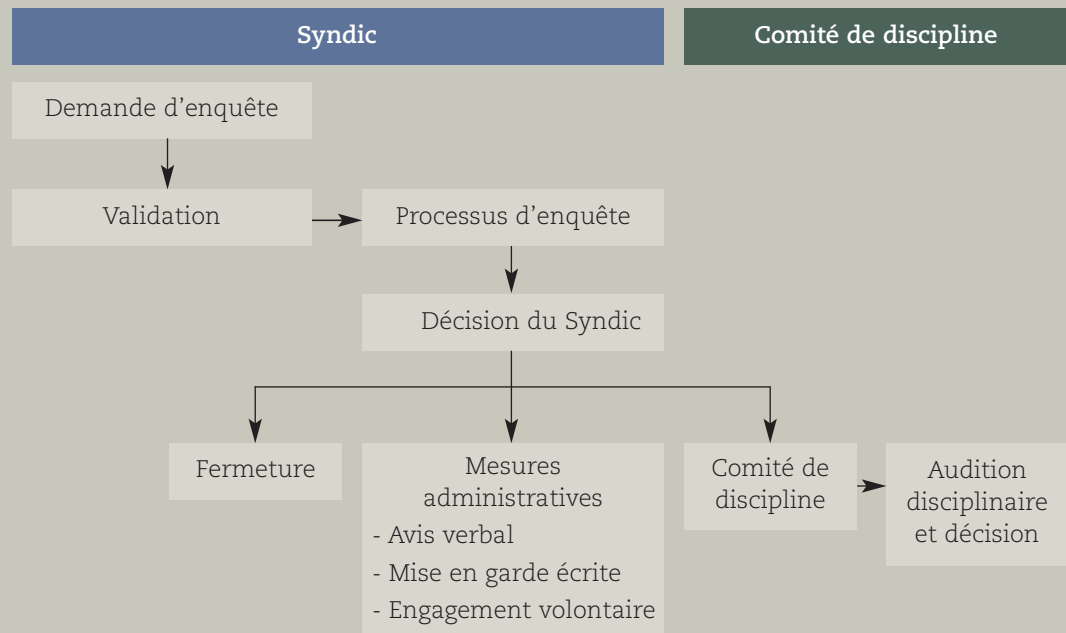
Léna Thibault
Syndic

LE SYNDIC A POUR FONCTION D'ASSURER LA DÉONTOLOGIE DES REPRÉSENTANTS QUI ŒUVRENT DANS LES SIX DISCIPLINES DONT LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE EST RESPONSABLE, SOIT LE COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE, LA PLANIFICATION FINANCIÈRE, L'ASSURANCE DE PERSONNES, L'ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES, LE COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES ET LE COURTAGE EN CONTRATS D'INVESTISSEMENT.

CONCRÈTEMENT, LE SYNDIC ENQUÊTE À LA SUITE D'UNE INFORMATION SELON LAQUELLE UN REPRÉSENTANT AURAIT COMMIS UNE INFRACTION À UNE DISPOSITION DE LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS (LDPSF) OU DE SES RÈGLEMENTS. IL ASSURE L'APPLICATION DES NORMES DÉONTOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES PAR LE BIAIS DE LA CONDUITE D'ENQUÊTES ET DE MANDATS DISCIPLINAIRES.

DEMANDE D'ENQUÊTE – VUE D'ENSEMBLE

L'illustration suivante présente le processus que suit une demande d'enquête jusqu'à son dépôt, s'il y a lieu, devant le comité de discipline de la Chambre.

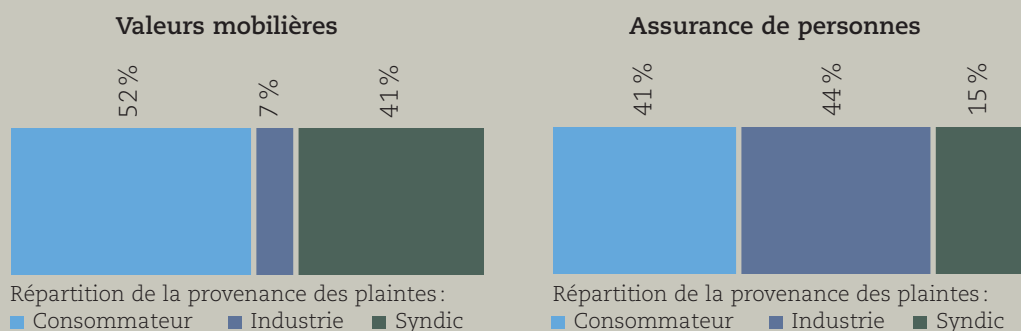


Au cours de l'année 2007, le syndic a ouvert 523 dossiers d'enquête.

Années	Demandes d'enquête
2007	523
2006	518
2005	395

PROVENANCE DES DEMANDES D'ENQUÊTES

Parmi ces demandes ouvertes en 2007, 46 % provenaient du secteur des valeurs mobilières et 54 %, de celui de l'assurance de personnes.



ALLÉGATIONS D'INFRACTION CONTENUES AUX DEMANDES D'ENQUÊTES EN 2007

Infractions alléguées	2007	2006
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	211	191
Non-respect de la procédure de remplacement	159	112
Non-respect du mandat confié par le client	80	103
Conflits d'intérêts	25	92
Absence d'analyse de besoin	35	58
Appropriation de fonds	42	45
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	24	29
Non-communication de renseignements aux assureurs	23	12
Exercice illégal ¹	91	21

¹L'exercice illégal comprend 79 dossiers comportant des allégations de placements privés. Voir la section Points saillants de la jurisprudence 2007 à la page suivante.

DÉCISION DU SYNDIC

Lorsque le syndic l'estime opportun au terme d'une enquête, il peut décider de déposer une plainte devant le comité de discipline à l'égard du représentant ou encore opter pour une mesure administrative. Notamment, le syndic peut décider de :

- fermer le dossier s'il juge que la demande est non fondée ou que les preuves sont insuffisantes;
- transmettre une mise en garde au représentant concerné;
- permettre au représentant concerné de signer un engagement volontaire visant à corriger sa pratique et à respecter la loi et les règlements.

En 2007, le bureau du syndic a pris 603 décisions réparties comme suit :

- 198** Mesures administratives
(mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)
- 149** Preuves insuffisantes ou demandes non fondées
- 106** Autres décisions (absence de juridiction, le représentant a quitté l'industrie, retrait de la demande d'enquête, transfert à une autre juridiction, double emploi)
- 89** Dossiers à porter devant le comité de discipline
- 61** Dossiers fermés sous la foi de la décision disciplinaire

Un plaignant qui est insatisfait de la décision du syndic de ne pas assumer la conduite d'un mandat disciplinaire, peut déposer une plainte privée ou encore s'adresser au Comité de révision de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ainsi, en 2007, 10 demandes de révision ont été déposées auprès de l'AMF. Toutefois, aucune de ces demandes n'a donné lieu à une réouverture d'enquête.

POINTS SAILLANTS DE LA JURISPRUDENCE EN 2007

Le syndic a déposé deux requêtes en radiation provisoire en 2007 :

Baril CD00-0681

Dans cette affaire, le représentant a consenti à la radiation provisoire, sans préjudice ni admission, dans le but d'alléger les procédures administratives. La plainte reliée à la requête en cause comporte 45 chefs d'accusation et les infractions alléguées se seraient déroulées entre mars 2001 et novembre 2006.

La gravité des gestes et l'aspect répétitif amènent le comité de discipline à entériner la remise de certificat du représentant.

Gauthier CD00-0694

La plainte jumelée à cette requête en radiation provisoire contient cinq chefs d'accusation. Les gestes liés à des infractions sérieuses se seraient produits entre novembre 1994 et février 2007.

Le comité a entériné la remise du certificat du représentant jusqu'à ce que le jugement final soit rendu.

MULTIPLICATION INDUE D'OPÉRATIONS (« CHURNING »)

Vultaggio CD00-0641

La multiplication induite d'opérations est une pratique consistant pour un représentant à recommander une ou plusieurs opérations dans le compte d'un client, à la seule fin de générer des commissions ou d'en tirer profit autrement, lorsqu'il y a peu ou pas de fondement pour les opérations ou que les opérations profiteront peu ou pas au client. Dans le cas qui nous occupe, la plainte touchait 11 consommateurs. Pendant une période d'un an, le représentant a effectué 184 opérations dans les comptes des investisseurs, occasionnant des frais totalisant 260 574,86 \$ pour les clients et générant pour le représentant des revenus de commissions de 181 752,64 \$.

Le représentant a plaidé coupable à tous les chefs de la plainte et s'est vu imposer par le comité de discipline des amendes totalisant 6 000 \$ et une période de radiation temporaire de six mois.

EXERCICE ILLÉGAL

À la suite de la décision Giroux CD00-0585, déjà mentionnée dans le rapport annuel 2006, le syndic a déposé plusieurs plaintes concernant l'exercice illégal, qui consiste à effectuer des transactions ou des opérations pour lesquelles le représentant ne détient pas la certification requise. Plusieurs représentants ont fait investir leurs clients dans divers fonds « offshore » ou placements privés, tels Mount Real Acceptance Corporation, MRACS Management Ltd., Real Vest Investment Ltd., Services financiers Bear Bay, et Euro Vision Financial Services Ltd, pour n'en nommer que quelques-uns.

Depuis 2005, la Chambre a été saisie de nombreuses demandes d'enquêtes à l'égard d'infractions liées à l'offre de placements illégaux ou non couverts par la certification d'un membre. Présentement, 20 dossiers impliquant des infractions liées à l'exercice illégal sont en traitement auprès du comité de discipline. Les consommateurs victimes de ces actes, qui ont souvent perdu des milliers, voire des centaines de milliers de dollars, ne bénéficient d'aucune protection puisque le fonds d'indemnisation n'intervient généralement pas dans ce genre de situation.

Nous devons donc lancer un message clair à nos membres concernant ces activités illégales et prévoir les sanctions appropriées si nous voulons maintenir l'image de la profession.

Poulin CD00-0600

La décision, rendue le 11 avril 2007, reprochait principalement à l'intimé d'avoir conseillé à des clients d'investir dans des sociétés fermées alors qu'il n'avait pas cherché à avoir une connaissance complète des faits entourant ces investissements et qu'il n'avait pas expliqué à ses clients la nature et les risques présentés par ces derniers.

Monsieur Poulin aurait dû référer ses clients à un professionnel compétent pour les conseiller à l'égard de ces produits financiers. Il n'a pas tenu compte des limites de ses connaissances et des moyens dont il dispose. Les infractions commises sont au cœur de la pratique du représentant, soit le devoir d'agir de manière responsable, avec respect, intégrité et compétence dans le cadre de ses activités professionnelles.

Le représentant a plaidé coupable à tous les chefs de la plainte et s'est vu imposer par le comité de discipline des amendes totalisant 18 000\$ et une période de radiation temporaire de six mois.

AUTRE JURISPRUDENCE MARQUANTE

Giroux CD00-0629

Monsieur Giroux est un représentant en assurance de personnes en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF). Lors de l'audition du 16 novembre 2006, monsieur Giroux a enregistré un plaidoyer de culpabilité à 47 chefs d'accusation contenus à ladite plainte. La plainte contenait plusieurs types d'infractions concernant notamment l'absence d'analyse des besoins financiers, le défaut de fournir les renseignements qu'il est d'usage de fournir à un assureur, l'omission de fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit ou des services proposés, l'avance d'une somme à son client afin de lui faire souscrire une police d'assurance-vie et le paiement pour la souscription d'une police d'assurance de son client.

Globalement, le représentant s'est vu radié de façon permanente et devra payer des amendes de 31 000\$.

L'Italien CD00-0679

Il s'agit d'une plainte comportant 38 chefs d'accusation, dont les infractions peuvent être résumées comme suit : le défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur et de l'analyse de besoins financiers du client, la recommandation de transactions qui ne sont pas dans l'intérêt du client, la transmission d'information incomplète ou trompeuse à l'égard d'un produit de placement, le défaut de fournir à l'assureur les renseignements essentiels à l'évaluation du risque, l'absence de transmission d'information aux clients relativement à des opérations dans leur compte, le défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client, le défaut de connaissance par le représentant des produits suggérés aux clients et enfin, le défaut d'obtenir l'autorisation des clients avant de procéder à des opérations sur son compte.

Le représentant a procédé à des souscriptions d'assurance-vie qui ne convenaient pas aux clients pour un capital assuré total de 1,4 million \$. Il a également effectué des retraits non autorisés pour un total de plus de 68 000\$. Il a recommandé à certains clients de souscrire des prêts leviers qui ne leur convenaient pas pour un total de près de 290 000\$. Il a finalement effectué des placements dans différents fonds communs ainsi que dans « *Olympus International Preferred Fund* », lequel était un fonds privé international (offshore).

Le représentant a plaidé coupable à tous les chefs de la plainte et s'est vu imposer par le comité de discipline des amendes totalisant 20 000\$ et une période de radiation temporaire de cinq ans.

Berry CD00-0636

Il s'agit d'un dossier où la cliente a souscrit de nombreuses polices d'assurance sur les recommandations de son représentant. À la suite du décès de son conjoint, cette cliente a hérité d'une somme appréciable. Lors de la souscription des polices d'assurance couvrant la vie de plusieurs personnes de l'entourage de la cliente, le représentant n'a jamais effectué d'analyse des besoins financiers de la titulaire des contrats. Au fil des années, il a fait procéder au remplacement de certaines polices d'assurance-vie, sans aviser la compagnie de l'intention de la cliente de procéder à de tels remplacements et sans avoir rempli de préavis de remplacement lors de ces transactions.

Le représentant a plaidé coupable à l'égard de 23 chefs d'accusation et s'est vu imposer par le comité de discipline des amendes totalisant 24 000\$ et une réprimande.

REMERCIEMENTS

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de l'équipe du bureau du syndic pour leur contribution à l'atteinte de nos objectifs liés à la protection du public.



Léna Thibault, syndic



M^e François Folot
Président du comité de discipline

COMITÉ DE DISCIPLINE

Gaétan Albert, A.V.C.
Gisèle Balthazard, A.V.A.
Guy Blackburn, A.V.C.
Serge Bujold, Pl. fin.
Pierre Décarie
Yvan Déry, A.V.C.
François Faucher, Pl. fin.
Carmel Gagnon, A.V.A.
Max Harry Laredo
Gaétan Magny
Micheline Normandin Langlois
Réjean Talbot, A.V.C., Pl. fin.



LES FONCTIONS DU COMITÉ DE DISCIPLINE S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DES RESPONSABILITÉS DE LA CHAMBRE À L'ÉGARD DU CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET DE LA GARANTIE AU PUBLIC DE L'ACCÈS À DES SERVICES PROFESSIONNELS COMPÉTENTS ET HONNÊTES.

LE COMITÉ EST SAISI DE TOUTE PLAINTE DISCIPLINAIRE ÉCRITE FORMULÉE CONTRE UN REPRÉSENTANT PAR LE SYNDIC DE LA CHAMBRE OU PAR UNE PARTIE PRIVÉE. IL EST COMPOSÉ DU PRÉSIDENT NOMMÉ PAR LE MINISTRE DES FINANCES ET DE DEUX MEMBRES NOMMÉS PAR LA CHAMBRE ET ISSUS DE LA MÊME DISCIPLINE QUE LE REPRÉSENTANT EN CAUSE. CES DERNIERS ONT SUIVI UNE FORMATION LEUR PERMETTANT DE SE FAMILIARISER AVEC LE PROCESSUS DISCIPLINAIRE.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, le syndic, ou la partie privée, dépose une plainte écrite auprès du comité de discipline.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparait par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient habituellement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant plaide non coupable, le comité tient une audition sur la culpabilité.
6. Le syndic a alors le fardeau d'établir la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et du délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la sanction.
9. Le comité peut alors imposer une ou plusieurs des sanctions énumérées au *Code des professions* :
 - la réprimande;
 - la radiation temporaire ou permanente;
 - l'imposition d'un cours de formation;
 - une amende variant de 600\$ à 6000\$* pour chaque chef d'accusation;
 - le remboursement de sommes d'argent appartenant aux clients.
10. Le représentant peut en appeler de la décision rendue par le comité de discipline devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la signification de la décision.

*Depuis le 4 décembre 2007, le législateur a porté le montant de l'amende minimale à 1000\$ et l'amende maximale à 12500\$. De plus, certaines dispositions particulières s'appliquent en cas de récidive.

Robert Archambault, A.V.A.
 Michèle Barbier, A.V.A.
 Philippe Bouchard, Pl. fin.
 Robert Chamberland, Pl. fin.
 Jacques Denis, A.V.A., Pl. fin.
 Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. fin.
 M^e Alain Folco
 Yannik Hay, A.V.C.
 Pierre Larose, A.V.A., Pl. fin.
 Michel Maheu
 Claude Ouellette, Pl. fin.
 Felice Torre, A.V.A., Pl. fin.

Albert Audet
 Chantal Beaudoin, Pl. fin.
 Jocelyn Boucher, A.V.C., Pl. fin.
 Alain Côté, A.V.C., Pl. fin.
 Michèle Derome
 Silvie Di Pietro
 Yvon Fortin, A.V.A., Pl. fin.
 Normand Joly, Pl. fin.
 Gilles Lavoie
 M^e Bernard Meloche, Pl. fin.
 Ginette Racine, A.V.C.
 Claude Trudel, A.V.A.

Sophie Babeux
 Pierre Beaugrand, A.V.A.
 René Boutin, Pl. fin.
 Michel Cotroni, A.V.A., Pl. fin.
 Lynn Déry
 Michel Dyotte, A.V.C.
 Gilles C. Gagné, A.V.C.
 Nicol Lapointe
 Richard E. Lemieux
 Jean Ménard, A.V.C.
 Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. fin.

BILAN DE L'ANNÉE 2007

Les plaintes

En 2007, le comité de discipline a reçu 31 nouvelles plaintes, ce qui représente une diminution par rapport à 2006. Elles ont cependant généralement augmenté en importance et en complexité. Le tableau suivant donne la proportion des plaintes provenant du domaine des valeurs mobilières et de celui de l'assurance de personnes.

Années	Nombre de plaintes	Valeurs mobilières	Assurance de personnes	Valeurs mobilières et Assurance de personnes
2007	31	23 %	58 %	19 %
2006	61	39 %	61 %	n.d.
2005	56	21 %	79 %	n.d.
2004	26	15 %	85 %	n.d.

n.d. : Information non disponible pour ces années. La répartition s'est effectuée alors en fonction de ce qui était majoritairement une plainte en valeurs mobilières ou en assurance de personnes.

LES AUDITIONS

Le comité a tenu 139 jours d'audition dont 101 ont été consacrés à des auditions portant uniquement sur la culpabilité. Le tableau suivant illustre la répartition en nombre de jours selon le type d'audition.

Types d'auditions	Nombre de jours
Auditions sur culpabilité	101
Auditions sur sanction	14
Auditions sur culpabilité et sanction	13
Auditions de requête en radiation provisoire	5
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	6
Total	139*

*Une hausse de 20% comparativement à 2006

Les manquements disciplinaires

Le comité de discipline s'est prononcé en 2007 sur un total de 449 chefs d'accusation. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 87 % de ces chefs, soit 390.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués, en nombre de plaintes, relevaient :

- de placements qui ne correspondaient pas à la situation financière du client et/ou à ses objectifs d'investissements et/ou qui sont contraires à ses intérêts;
- d'informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- du défaut d'établir ou de mettre à jour le profil d'investisseur du client.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents quant au nombre de plaintes ont été :

- informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- défaut de procéder à une analyse des besoins du client;
- défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage;
- défaut de compléter un préavis de remplacement et/ou défaut d'y procéder de façon conforme et complète.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a complété le profil de l'investisseur de manière erronée	1	6	-	6 amendes	6 000\$
... a contrefait des signatures	1	1	-	1 rad. temp.	0\$
... a effectué une opération sans l'autorisation du client	2	5	-	5 amendes 2 rad. temp. *	8 000\$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente et/ou n'a pas agi avec intégrité	2	22	5	9 amendes 11 rad. temp. 2 réprimandes	9 000\$
... a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	1	1	-	1 amende	3 000\$
... a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	1	11	-	11 rad. temp.	0\$
... a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client et/ou aux objectifs d'investissements et/ou transactions contraaires aux intérêts des clients	5	20	3	5 amendes 1 cours de formation 15 rad. temp.	14 000\$
... a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	1	3	3	3 amendes	6 000\$
... a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	5	11	5	5 amendes 1 cours de formation 6 rad. temp.	12 800\$
... n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client	3	7	1	6 amendes 1 réprimande	14 500\$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	2	1	1	1 amende	3 000\$
GRAND TOTAL		88	18	41 amendes 2 cours de formation 46 rad. temp. 3 réprimandes	76 300\$

*Le comité a dans certains cas cumulé l'imposition d'amendes à des sanctions de radiation.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a excédé les limites de pratique prescrites par son certificat	3	16	-	* 13 amendes 16 rad. temp. 3 recomm. au FISF**	36 000\$
... a contrefait des documents et/ou des signatures	8	15	-	2 amendes 6 rad. temp. 6 rad. perm. 1 réprimande	3 500\$
... a convenu d'un mode de paiement différent que celui prévu par contrat	1	15	-	* 15 amendes 15 rad. perm.	9 000\$
... a créé un découvert d'assurance	2	2	-	2 amendes	6 000\$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	4	4	-	4 amendes	8 000\$
... a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	2	-	2 amendes	4 000\$
... a éludé ou tenté d'éluder sa responsabilité civile professionnelle	1	1	-	1 rad. temp.	0\$
... a fait défaut de compléter un préavis de remplacement et/ou l'a fait de manière erronée ou incomplète	9	20	3	18 amendes 2 réprimandes	30 000\$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	3	8	4	7 amendes 1 réprimande	9 600\$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante	3	15	-	9 amendes 7 réprimandes	18 000\$
... a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	2	1	1	1 amende	1 500\$
... a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	4	6	-	* 2 amendes 5 rad. temp.	12 000\$
... a fait une ou des transactions contraires aux intérêts de son client	1	2	-	2 amendes	4 000\$
... a soumis une proposition à l'insu de l'assuré et/ou l'a fait pour une personne fictive	3	2	2	2 amendes	3 500\$

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES (SUITE)

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a soumis une proposition sans avoir rencontré le client	1	1	-	1 amende	2 000\$
... a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	1	1	-	1 amende	600\$
... a transmis de l'information et /ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	19	72	13	32 amendes 39 rad. temp. 1 rad. perm.	52 000\$
... n'a pas assuré la confidentialité des renseignements personnels du client	1	1	-	1 rad. perm.	0\$
... n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	6	5	8	1 amende 4 rad. temp.	1 000\$
... n'a pas fourni aux assureurs les renseignements d'usage et/ou a fourni de faux renseignements lors de la souscription d'une police	9	19	3	* 13 amendes 7 rad. temp.	17 500\$
... n'a pas procédé à l'analyse des besoins du client	11	43	6	15 amendes 11 réprimandes 17 rad. temp.	29 000\$
... n'a pas remis le préavis de remplacement au client et/ou à la compagnie d'assurance	1	2	-	2 amendes	2 500\$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	8	26	1	5 amendes 2 recomm. au FISF** 13 rad. temp. 8 rad. perm.	13 500\$
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	6	20	-	13 rad. temp. 7 rad. perm. 1 recomm. au FISF**	0\$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	3	3		1 amende 1 rad. perm. 1 rad. temp.	3 000\$
GRAND TOTAL		302	41	22 réprimandes 150 amendes 122 rad. temp. 39 rad. perm. 6 recomm. au FISF**	266 200\$

* Le comité a dans certains cas cumulé l'imposition d'amendes à des sanctions de radiation.

** FIF : Fonds d'indemnisation des services financiers

Les décisions

En 2007, le comité a rendu 67 décisions dont on retrouve la répartition dans le tableau qui suit.

Types de décisions	Nombre de décisions
Décisions sur culpabilité	19
Décisions sur culpabilité et sanction	20
Décisions sur sanction	20
Décisions ordonnant la radiation provisoire	3
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	5
Total	67*

*Une diminution de 4% comparativement à 2006

Deux dossiers disciplinaires ont nouvellement fait l'objet d'un appel devant la Cour du Québec en 2007.

Les sanctions

Lorsque vient le temps d'établir les sanctions, les membres du comité de discipline tiennent compte de certains facteurs : l'expérience du représentant, son passé disciplinaire et sa volonté de corriger son comportement. Toutefois, le préjudice que le public a subi ainsi que la fréquence des actes reprochés seront évidemment pris en cause.

En 2007, 40 décisions prononçant des sanctions furent rendues, comparativement à 37 en 2006. Le montant total des amendes imposées a légèrement augmenté en 2007 pour s'établir à 342 500\$ comparativement à 320 500\$ en 2006. En 2007, 23 représentants au total ont fait l'objet d'une ou plusieurs sanctions de radiation temporaire ou permanente. Celles-ci ont diminué, passant de 234 en 2006 à 207 en 2007. Le tableau ci-dessous illustre ce fait.

	Valeurs mobilières		Assurance de personnes	
	2006	2007	2006	2007
Total des amendes	80 500\$	76 300\$	240 000\$	266 200\$
Radiations temporaires	15	46	122	122
Radiations permanentes	15	0	82	39

REMERCIEMENTS

Pour terminer, je voudrais souligner l'importante contribution du vice-président M^e Guy Courmoyer avant sa nomination à la Cour supérieure, des présidents suppléants M^e Janine Kean et M^e Guy Marcotte, de la secrétaire M^e Marie Elaine Farley, ainsi que de la compétente équipe qu'elle dirige à la bonne marche des activités disciplinaires. Leur précieuse collaboration aura permis au comité, malgré l'accroissement et la complexité grandissante des dossiers, de remplir diligemment et efficacement la mission que lui a confiée le législateur.

Je dois également souligner l'apport inestimable des membres aux travaux du comité. Leur dévouement aura permis, cette année encore, de confirmer le mérite d'un système disciplinaire centré sur le jugement des pairs.

À tous et chacun, je dis sincèrement merci.



M^e François Folot
Président du comité de discipline



Richard Gilbert, A.V.A.
Responsable du comité de la relève

COMITÉ DE LA RELÈVE 2007

Diane Cinq-Mars, A.V.C., responsable
(jusqu'en septembre 2007)
France Beaudry, Pl. fin.
Richard Gilbert, A.V.A.
François Moïse
Normand Morasse
Louis Rouleau

CRÉÉ EN OCTOBRE 2005, LE COMITÉ DE LA RELÈVE EST COMPOSÉ D'ADMINISTRATEURS, DE MEMBRES DE LA CHAMBRE ET D'UNE PERSONNE-RESSOURCE DE LA PERMANENCE.

LE COMITÉ DE LA RELÈVE A POUR MANDAT DE SUSCITER L'IMPLICATION DES MEMBRES DANS LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE LA CHAMBRE : LES COMITÉS, LES SECTIONS (COLLÈGE ÉLECTORAL ET BUREAUX DE DIRECTION) ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN D'ASSURER UNE RELÈVE AUX DIFFÉRENTS POSTES-CLÉS.

IL VEILLE ÉGALEMENT À METTRE EN VALEUR LE RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR OU DU DÉLÉGUÉ RÉGIONAL ET S'ASSURE QU'IL SOIT BIEN COMPRIS PAR LES MEMBRES TOUT EN LES INFORMANT DES IMPLICATIONS ET EN LES ACCOMPAGNANT DANS LEUR ENGAGEMENT.

La mise sur pied de ce comité a été motivée par le fait que l'encadrement par les pairs est une valeur importante pour la Chambre et que son bon fonctionnement et sa pérennité reposent sur l'implication de ses membres, par le défi constant que représente la recherche de membres voulant s'impliquer et finalement, par l'importance de disposer d'une relève bien préparée pour le Conseil d'administration.

Même si les membres du comité de la relève n'ont pas tenu de rencontre en 2007, ceux-ci travaillent régulièrement avec les présidents des sections pour assurer une bonne circulation de l'information et pour bien accueillir les nouveaux membres. En tant qu'administrateurs, membres des bureaux de direction de section ou délégués, il est de notre responsabilité à tous de fournir l'information nécessaire aux membres intéressés à s'impliquer.

Merci aux personnes qui font partie du comité de la relève pour leur dévouement et bon succès à tous pour l'année 2008.

Richard Gilbert, A.V.A.
Responsable du comité de la relève



François Moïse
Responsable du comité de l'Institut de formation

SI 2006 A ÉTÉ L'ABOUTISSEMENT DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE, 2007 A ÉTÉ MARQUÉ PAR SON APPLICATION, PAR SA PROMOTION ET PAR LA FIN DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DE QUALIFICATION DEPUIS SA MISE EN VIGUEUR.

RAPPELONS QUE, SUIVANT CE RÈGLEMENT, LES MEMBRES DOIVENT COMPLÉTER AU MINIMUM 30 UNITÉS DE FORMATION CONTINUE (UFC) PAR PÉRIODE DE DEUX ANS, DONT 10 UFC EN CONFORMITÉ ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES, 10 UFC EN MATIÈRE GÉNÉRALE ET 10 UFC POUR CHAQUE DISCIPLINE DANS LAQUELLE LE MEMBRE DÉTIENT LE PERMIS D'EXERCICE.

Nous sommes fiers de constater qu'au 30 novembre 2007, quelque 97% des membres de la Chambre étaient conformes en matière de formation continue. Il s'agit du meilleur résultat des quatre dernières périodes de qualification, d'autant plus remarquable qu'aucun délai de grâce n'était permis. À titre de comparaison, 89% des membres étaient conformes pour la période 2004-2005, et ce, en incluant le délai supplémentaire de trois mois. Je félicite donc tous les membres pour leur rigueur et leur diligence à respecter ce règlement.

Pour faire face à cette fin de période et s'assurer de la bonne circulation de l'information, une communication accrue avec les membres a été nécessaire. Un encart expliquant le nouveau règlement et ses exigences a été produit et plusieurs rappels ont été faits par voie de lettres, courriels et annonces dans le magazine *Sécurité financière*. De plus, afin de répondre aux nombreuses questions des membres, un centre d'appels a été mis sur pied en août. Entièrement dédié aux membres désirant obtenir de l'information concernant leur dossier UFC, ce centre d'appels a traité plus de 18 500 appels depuis son implantation sur un total de plus de 49 000 appels gérés par le département de la formation pour l'ensemble de l'année 2007.

Des séances d'information à l'intention des fournisseurs de formation ont aussi été organisées en janvier et septembre 2007 pour leur expliquer le nouveau règlement sur la formation continue obligatoire et les procédures d'accréditation, ainsi que pour leur garantir un délai de traitement de 10 jours ouvrables une fois les demandes complètes reçues.

FORMATION À DISTANCE ET EN SALLE

En 2006, une première formation à distance en conformité avait été conçue pour aider les membres à répondre à l'exigence du nouveau règlement dans cette matière. En 2007, deux nouvelles formations se sont ajoutées à ce chapitre : *Règles déontologiques et jurisprudence* – volet Assurance de personnes et volet Valeurs mobilières. Mentionnons également que 12 modules de formation en salle ont été développés par la Chambre.

N'oublions pas la tenue du 14^e Colloque A.V.A. les 29 et 30 mars 2007 à Boucherville où plus de 300 professionnels se sont réunis sous le thème « Créez la richesse ». Comme à l'habitude, le comité de l'Institut de formation a profité de l'occasion pour remettre le prix Robert-Lemay qui a été décerné à monsieur Yvan Hémond de la section Estrie. Monsieur Hémond a terminé le programme d'études universitaires menant au titre A.V.A. avec la moyenne générale la plus élevée.

Quelques chiffres de 2007

Formations accréditées / UFC reconnues	2657 / 9054
Formations en section / UFC accordées	232 / 606
Présences* aux formations en section	13 713
Formations à distance vendues	9430
Questionnaires <i>UFC.magazine</i> corrigés	25 306
Représentants ayant saisi leur UFC en ligne	3897
Fournisseurs utilisant le service en ligne	26
UFC saisies dans les dossiers des membres	1 999 998

*Un représentant peut avoir assisté à plus d'une formation en section.

La dernière année a aussi été marquée par la remise des diplômes aux premiers finissants du certificat en assurance et rentes collectives de l'Université Laval permettant d'obtenir la désignation professionnelle de conseiller agréé en avantages sociaux (C.A.A.S.), une désignation professionnelle décernée par la Chambre. Ce programme à distance a été développé fièrement par la Chambre en partenariat avec les principaux acteurs de l'industrie dans le but de répondre aux besoins des professionnels oeuvrant dans les entreprises et les organismes gouvernementaux et qui doivent intervenir dans le domaine des régimes de retraite ou des assurances collectives.

DOSSIERS EN COURS

La dernière année a été l'occasion de faire progresser certains dossiers qui seront, nous l'espérons, achevés en cours d'année 2008. Parmi les principaux, retenons la création du prix du Mérite régional et du prix d'Excellence de la Chambre. Ainsi, en 2007, les membres du comité de l'Institut de formation ont planché sur l'élaboration des critères de sélection qui permettront d'identifier le récipiendaire du Mérite régional dans chacune des sections participantes, parmi lesquels sera ensuite choisi le récipiendaire du prix d'Excellence.

Quant à la formation à distance, le comité de l'Institut de formation a analysé toute la question des *UFC.magazine*. À la suite des résultats obtenus, le Conseil d'administration a lancé des travaux afin de hausser la qualité des *UFC.magazine* pour permettre un traitement informatique. Les *UFC.magazine* reviendront donc à la mi-année 2008.

Finalement, le comité a proposé une hausse des coûts d'accréditation des formations afin d'assurer un meilleur appariement des coûts engendrés et des revenus générés. Ces ajustements seront appliqués dès 2008.

Je conclus ce rapport en remerciant monsieur Clément Blais pour son excellent travail comme responsable du comité de l'Institut de formation en 2007 et en lui souhaitant le meilleur succès dans ses fonctions de président de la Chambre. Je remercie également madame Nathalie Lajeunesse, directrice de la formation, ainsi que toute son équipe pour les efforts fournis à l'occasion de la fin de période de qualification.



François Moïse
Responsable du comité de l'Institut de formation



COMITÉ DES SECTIONS 2007

Gilbert Tremblay, président du comité
Carole Baril, Pl. fin.
Ginette Boivin, A.V.C.
Linda Castonguay
Luc Daigneault
René Guertin, Pl. fin.
Simon Loubier, A.V.C.
Micheline Ouellette
Pierre Rocheleau
Gaétan Simard

René Auger
Hugues Beaulieu
Sylvie Caron, LL.B.
Sylvain Croft, A.V.C.
Robert Gingras
Maxime Lamoureux
Gaétan Meloche, A.V.C.
Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin.
Julie Roy, A.V.A., Pl. fin.
Gaétan Tremblay

Gilbert Tremblay
Président du comité des sections

FORMÉ DES PRÉSIDENTS DE CHACUNE DES SECTIONS DE LA CHAMBRE, LE COMITÉ DES SECTIONS ASSURE LA BONNE CIRCULATION DE L'INFORMATION ENTRE LA CHAMBRE ET LES 20 SECTIONS. IL VEILLE AUSSI À PROPOSER DES SOLUTIONS AUX DIFFÉRENTS PROBLÈMES QUE LES SECTIONS ET LEURS MEMBRES RENCONTRENT DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES.

CONCRÈTEMENT, LE TRAVAIL DU COMITÉ SE TRADUIT PAR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SECTION INCLUANT L'ORGANISATION DE FORMATIONS EN SALLE, LA PRÉPARATION DE LA RELÈVE AUX BUREAUX DE DIRECTION, LA COORDINATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES ÉLECTIONS, L'ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES, LA PARTICIPATION AU CAMP DE FORMATION ET À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CHAMBRE, ETC.

Par l'intermédiaire de représentants, le comité des sections participe aussi aux travaux du Conseil d'administration et de certains comités de la Chambre tels que le comité de gouvernance, le comité de réglementation, le comité de l'Institut de formation, le comité de la relève et le comité de vérification, finances et trésorerie. La Chambre s'assure ainsi d'une représentation et d'une implication équitables de l'ensemble des sections dans ses différentes fonctions.

Un des éléments marquants de 2007 pour les sections a été la tournée du président effectuée par monsieur Normand Caty. Partout, l'accueil a été excellent et ces rencontres ont donné lieu à des échanges avec les membres qui ont confirmé leur appui à la Chambre dans les dossiers importants.

Avec la fin de la période de qualification, toutes les sections ont travaillé d'arrache-pied à l'organisation d'activités de formation. En effet, 232 formations en salle ont été organisées dans l'ensemble des 20 sections, comparativement à près de 180 en 2006. Ces formations ont totalisé 606 UFC et 13 713 présences ont été enregistrées dans l'ensemble (un représentant peut avoir assisté à plus d'une formation).

Les sections ont aussi poursuivi leurs activités de financement au bénéfice de l'Association québécoise de la fibrose kystique (AQFK), cumulant plus de 60 000 \$ en 2007 seulement. En juin, madame Micheline Ouellette, de la section Drummond-Arthabaska, a été nommée présidente d'honneur pour la campagne 2007-2008.

Les trophées Victor-Dumais et Ghislaine-J.-Laforte, qui visent à reconnaître l'effort collectif des membres et des responsables de section en matière d'innovation et de gestion, ont été décernés en juin lors du camp de formation de la Chambre. Félicitations à la section Haute-Yamaska, qui s'est vue remettre le trophée Victor-Dumais, et à la section Drummond-Arthabaska, qui a reçu le trophée Ghislaine-J.-Laforte.

Mentionnons en terminant que les sections poursuivent assidûment leurs activités de communication avec les membres en publiant leurs nouvelles dans le magazine *Sécurité financière* sous la rubrique « Vie régionale » ainsi que sur le site Internet de la Chambre.

Je remercie tous les bénévoles impliqués dans les différentes sections : délégués et membres des bureaux de direction ainsi que tous les membres qui ont participé aux activités de formation. Tous ont à cœur de préserver l'image et le respect de la profession dont ils sont fiers.

Gilbert Tremblay
Président du comité des sections



COMITÉ DE RÉGLEMENTATION 2007

Marie Vallée, responsable
Gérard Chagnon, Pl. fin.
Benoit Lizée, Adm.A.
Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.

Marie Vallée
Responsable du comité de réglementation

LE COMITÉ DE RÉGLEMENTATION EST UN COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DONT LE MANDAT EST, EN APPUI À LA CHAMBRE, À SES ADMINISTRATEURS ET À SES DIRIGEANTS, D'ASSURER LA QUALITÉ DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE, TANT SUR LE PLAN DE LA CONFORMITÉ DE CES RÈGLEMENTS, AUX ORIENTATIONS DE LA CHAMBRE, QUE SUR LE PLAN TECHNIQUE. IL S'ASSURE DONC QUE CES RÈGLES PERMETTENT À LA CHAMBRE DE RÉALISER PLEINEMENT SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

Constitué de quatre administrateurs de la Chambre et de la directrice des affaires juridiques et réglementaires, le comité de réglementation peut notamment examiner tout projet de règlement ou réviser tout règlement existant et recommander au Conseil d'administration de la Chambre qu'un tel règlement ou sa modification soit adopté et soumis au gouvernement pour approbation.

Il peut aussi recommander au conseil de modifier les orientations qu'il a adoptées eut égard aux questions qui font l'objet des règlements visés en raison de l'évolution des marchés, de modifications à la législation ou d'autres facteurs de même nature.

En raison du fait que les discussions du Conseil d'administration dans le cadre du dossier de l'harmonisation pancanadienne en valeurs mobilières avaient un fort contenu réglementaire, le comité n'a pas tenu de rencontre en 2007. Les rencontres régulières du comité ont repris en 2008.

Marie Vallée
Responsable du comité de réglementation



COMITÉ DE GOUVERNANCE 2007

Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., responsable
Clément Blais
Pierre Gilbert
Alain Poirier
Gilbert Tremblay
Lyne Gagné, MBA
Richard Pelletier
Gaétan Simard

Lyne Gagné, MBA
Responsable du comité de gouvernance

CRÉÉ EN 2004, LE COMITÉ DE GOUVERNANCE A POUR MISSION DE PROPOSER DES RÈGLES CONTRIBUANT À DOTER LA CHAMBRE D'INSTANCES REPRÉSENTATIVES, EFFICACES ET ÉTHIQUES. LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE VISENT À SOLIDIFIER LA CAPACITÉ DE LA CHAMBRE À BIEN REMPLIR SA MISSION : LA PROTECTION DU PUBLIC.

Par le passé, le comité de gouvernance a notamment proposé la mise sur pied du comité de la relève afin de susciter l'implication des membres et a révisé les critères d'admissibilité à la présidence de la Chambre.

En 2007, les membres du comité de gouvernance n'ont pas tenu leurs réunions habituelles puisque les enjeux de gouvernance, touchant principalement la réforme de l'inscription en valeurs mobilières, ont été discutés directement au Conseil d'administration.

Je remercie à l'avance les membres du comité de gouvernance 2008 pour leur dévouement.

Lyne Gagné, MBA
Responsable du comité de gouvernance

COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE 2007

Lyne Gagné, MBA, responsable
Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C.
Jean-Pierre Laliberté
Gaétan Meloche, A.V.C.
Guylaine Vachon

Benoît Lizée, Adm.A.
Responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

LE COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE A POURSUIVI EN 2007 SON MANDAT DE GESTION EFFICIENTE DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA CHAMBRE.

UNE FOIS DE PLUS, LA CHAMBRE PRÉSENTE DES RÉSULTATS POSITIFS POUR LE DERNIER EXERCICE, AVEC UN EXCÉDENT BUDGÉTAIRE DE 764 952 \$ AU 31 DÉCEMBRE 2007. CE SURPLUS CONTRIBUERA À LA CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE MINIMALE DE TROIS À SIX MOIS DE DÉPENSES D'EXPLOITATION TEL QUE DEMANDÉ PAR LES MEMBRES PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2005, AFIN DE FAIRE FACE AUX IMPRÉVUS QUI PEUVENT AFFECTER UN ORGANISME D'AUTORÉGLEMENTATION COMME LA CHAMBRE.

En 2007, les revenus de la Chambre ont été de 8 392 164 \$, soit une augmentation de 13,95 % par rapport à 2006. Cette hausse est principalement due à :

- l'augmentation des ventes de formations à distance qu'a entraîné la fin de la période de qualification et à la reconnaissance de nouvelles activités de formation;
- l'indexation des cotisations, qui sont passées de 204 \$ en 2006 à 209 \$ en 2007;
- et l'augmentation des revenus provenant du comité de discipline (greffe).

Pour leur part, les dépenses ont progressé dans les mêmes proportions, soit de 13,71 %, passant de 6 707 738 \$ en 2006 à 7 627 212 \$ en 2007. Cette variation des dépenses s'explique par :

- l'embauche de personnel temporaire additionnel pour faire face à la fin de période de qualification;
- l'envoi important de courrier et de messagerie en raison de la fin de période de qualification (envoi de formations à distance, lettres de rappel, etc.);
- le rythme de travail croissant du comité de discipline;
- et les honoraires professionnels externes.

DOSSIERS IMPORTANTS EN 2007

Au-delà des activités régulières, les membres du comité de vérification, finances et trésorerie se sont penchés sur différents dossiers au cours de 2007.

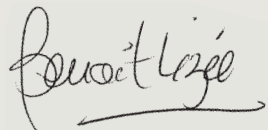
Ainsi, ils ont fait des recommandations au Conseil d'administration concernant la hausse des cotisations pour les années 2008, 2009 et 2010. Cette majoration, adoptée unanimement lors de l'Assemblée annuelle des membres en juin 2007, ne constitue pas une augmentation réelle, mais est plutôt une indexation au coût de la vie. Les cotisations seront donc de 213 \$ en 2008, de 217 \$ en 2009 et finalement, de 221 \$ en 2010.

De plus, le comité de vérification, finances et trésorerie a vu à l'amélioration des rapports financiers intérimaires de manière à mieux circonscrire les revenus et les dépenses de certaines activités ou de certains comités et s'est assuré que les états financiers de fin d'année, comme vous le constaterez dans les pages suivantes, intègre les opérations des sections, distinctement et de façon cumulative, aux opérations de la Chambre.

Ainsi, les revenus des sections ont été de 524 162 \$ en 2007, comparativement à 478 150 \$ en 2006, soit une hausse de 9,62 %, alors que les dépenses se sont chiffrées à 534 368 \$ en 2007, contre 415 683 \$ en 2006 (+ 28,55 %).

Un autre dossier qui a retenu l'attention du comité en 2007 a été la politique de placement. Dans le rapport annuel 2006, nous mentionnions que cette politique serait mise à jour comme la politique et les procédures d'achat et de paiement l'ont été l'an passé. La politique de placement a donc été actualisée comme prévu afin de mieux répondre à la situation et aux besoins de la Chambre.

En conclusion, je voudrais offrir mes remerciements à madame Lyne Gagné et à tous les membres du comité de vérification, finances et trésorerie pour leur apport au cours de la dernière année. Merci également à madame Nancy De Bruyn, directrice des services administratifs de la Chambre, ainsi qu'à toute son équipe pour leur excellent travail.



Benoît Lizée, Adm.A.
Responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2007 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les Sections de la Chambre tirent une partie de leurs revenus d'activités de bienfaisance, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres des Sections et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, de l'excédent des revenus sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des revenus d'activités de bienfaisance mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 22 février 2008

BILAN

31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Chambre	Sections de la Chambre	2007 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2006 Total (Redressé - note 1 b))
ACTIF						
Actif à court terme						
Espèces et quasi-espèces	2 890 163 \$	228 909 \$	3 119 072 \$	2 013 108 \$	238 609 \$	2 251 717 \$
Placements temporaires	922 298	47 524	969 822	894 838	46 779	941 617
Cotisations à recevoir des représentants	950 284	–	950 284	832 496	–	832 496
Autres débiteurs	504 661	–	504 661	365 422	–	365 422
Frais imputables au prochain exercice	57 067	–	57 067	53 249	–	53 249
	5 324 473	276 433	5 600 906	4 159 113	285 388	4 444 501
Immobilisations corporelles (notes 2 et 3)						
	748 579	–	748 579	700 156	–	700 156
	6 073 052 \$	276 433 \$	6 349 485 \$	4 859 269 \$	285 388 \$	5 144 657 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS						
Passif à court terme						
Créditeurs et charges à payer	1 140 637 \$	(2 112) \$	1 138 525 \$	699 287 \$	(3 363) \$	695 924 \$
Revenus reportés	2 391 466	–	2 391 466	2 342 720	–	2 342 720
	3 532 103	(2 112)	3 529 991	3 042 007	(3 363)	3 038 644
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 3)						
	558 862	–	558 862	600 127	–	600 127
Actifs nets						
Investis en immobilisations corporelles	748 579	–	748 579	700 156	–	700 156
Non affectés	1 163 508	278 545	1 442 053	516 979	288 751	805 730
Affectés grevés d'une affectation d'origine interne (note 4)	70 000	–	70 000	–	–	–
	1 982 087	278 545	2 260 632	1 217 135	288 751	1 505 886
Engagements (note 5)						
Éventualités (note 6)						
	6 073 052 \$	276 433 \$	6 349 485 \$	4 859 269 \$	285 388 \$	5 144 657 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur



administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Chambre	Sections de la Chambre	2007 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2006 Total (Redressé - note 1 b))
REVENUS						
Cotisations	6 717 301 \$	– \$	6 717 301 \$	6 395 693 \$	– \$	6 395 693 \$
Formation	939 122	419 001	1 358 123	414 481	345 141	759 622
Greffe	528 569	–	528 569	380 652	–	380 652
Intérêts	205 598	1 785	207 383	173 616	1 285	174 901
Vérification préventive	1 574	–	1 574	501	–	501
Activités de bienfaisance	–	76 047	76 047	–	112 830	112 830
Autres	–	27 329	27 329	–	18 894	18 894
	8 392 164	524 162	8 916 326	7 364 943	478 150	7 843 093
CHARGES						
Salaires et charges sociales	2 821 018	–	2 821 018	2 501 971	–	2 501 971
Procureur du syndic	687 442	–	687 442	716 518	–	716 518
Comité de discipline	718 911	–	718 911	606 959	–	606 959
Services professionnels externes	674 493	–	674 493	386 361	–	386 361
Formation	278 768	399 462	678 230	227 850	264 592	492 442
Redevances pour Sections	94 222	(94 222)	–	90 608	(90 608)	–
Autres charges reliées aux Sections	70 000	–	70 000	–	–	–
Loyer et électricité (note 3)	329 320	–	329 320	314 927	–	314 927
Frais de gestion	168 770	–	168 770	162 276	–	162 276
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	136 488	–	136 488	117 460	–	117 460
Frais de déplacement	130 718	14 494	145 212	108 388	14 900	123 288
Publication, déduction faite des revenus y afférents	40 691	–	40 691	61 482	–	61 482
Allocations	76 997	–	76 997	72 931	–	72 931
Jetons des administrateurs et autres membres	70 251	–	70 251	80 564	–	80 564
Télécommunications et informatique	105 157	–	105 157	96 792	–	96 792
Fournitures de bureau et de papeterie	150 107	70 801	220 908	150 001	60 993	210 994
Créances irrécouvrables	87 699	–	87 699	158 856	–	158 856
Poste et messagerie	121 159	–	121 159	64 238	–	64 238
Assurance	60 799	–	60 799	57 963	–	57 963
Publicité et promotion	524 884	–	524 884	584 356	–	584 356
Communications	50 465	–	50 465	40 472	–	40 472
Location d'équipement de bureau	57 828	–	57 828	34 165	–	34 165
Frais de formation du personnel	48 457	–	48 457	21 919	–	21 919
Taxes et permis	48 161	–	48 161	18 321	–	18 321
Frais bancaires et financiers	35 800	–	35 800	16 342	–	16 342
Traduction	29 480	–	29 480	10 782	–	10 782
Entretien et réparations	9 127	–	9 127	5 236	–	5 236
Activités de bienfaisance	–	143 833	143 833	–	165 806	165 806
	7 627 212	534 368	8 161 580	6 707 738	415 683	7 123 421
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	764 952 \$	(10 206) \$	754 746 \$	657 205 \$	62 467 \$	719 672 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Chambre				Total		Sections de	Total
	Investis en	Non	Affectation	Sections de	2007	Chambre	la Chambre	2006
	immobilisations	affectés	interne	la Chambre				(Redressé -
		(déficit)						note 1 b)
Solde au début de l'exercice	700 156 \$	516 979 \$	– \$	288 751 \$	1 505 886 \$	559 930 \$	226 284 \$	786 214 \$
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(177 414) ⁽¹⁾	942 366	–	(10 206)	754 746	657 205	62 467	719 672
Acquisition d'immobilisations corporelles	225 837	(225 837)	–	–	–	–	–	–
Affectation d'origine interne (note 4)	–	(70 000)	70 000	–	–	–	–	–
	748 579 \$	1 163 508 \$	70 000 \$	278 545 \$	2 260 632 \$	1 217 135 \$	288 751 \$	1 505 886 \$

(1) Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006 (Redressé - note 1 b))
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les charges	754 746 \$	719 672 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	177 414	131 102
Amortissement de l'avantage incitatif relié aux améliorations locatives	(40 926)	(13 642)
Amortissement de la dépense de loyer sur la durée du bail	30 253	125 891
Amortissement de l'avantage incitatif relié à la dépense du loyer	(30 592)	(10 198)
	890 895	952 825
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
Placements temporaires	(28 205)	(48 244)
Débiteurs	(255 776)	596 439
Frais imputables au prochain exercice	(3 818)	(8 971)
Créditeurs et charges à payer	441 350	(76 734)
Revenus reportés	48 746	(3 287 305)
	1 093 192	(1 871 990)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Avantages incitatifs relatifs au bail	-	498 076
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(225 837)	(652 475)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	867 355	(2 026 389)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	2 251 717	4 278 106
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	3 119 072 \$	2 251 717 \$
Constituées de :		
Encaisse	3 119 072 \$	586 473 \$
Placements - marché monétaire	-	1 665 244
	3 119 072 \$	2 251 717 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la «Chambre»), a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

1. Principales conventions comptables

a) Modification de convention comptable

Les instruments financiers de la Chambre comprennent les espèces et quasi-espèces et les placements temporaires, les cotisations à recevoir des représentants et autres débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. Sauf indication contraire, les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Chambre à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. En avril 2005, le Conseil des normes comptables a publié de nouveaux chapitres du Manuel sur les instruments financiers, les chapitres 3855 et 3861. Le chapitre 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*, établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers. Le chapitre 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, établit des normes sur le classement des instruments financiers dans les états financiers et sur les informations à fournir à leur égard. La Chambre a adopté ces deux chapitres pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette modification de convention comptable n'a pas eu d'effet sur les résultats et actifs nets de la Chambre pour l'exercice financier 2007, étant donné que la juste valeur se rapproche du coût à cette date.

b) Mode de présentation

Au cours de l'exercice, la Chambre a comptabilisé, et ce de façon rétroactive avec redressement, les actifs, passifs et activités financières des Sections de la Chambre. Les incidences de ce changement de présentation ont été d'augmenter les actifs nets au 1^{er} janvier 2006 d'un montant de 222 284\$, l'excédent des revenus sur les charges pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, et les actifs nets à cette date, d'un montant de 62 467\$.

c) Constatation des revenus

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables. Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

d) Instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

- i) Espèces et quasi-espèces, cotisations à recevoir des représentants, autres débiteurs et créditeurs et charges à payer.

La valeur comptable de chaque élément de cette catégorie correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires a été déterminée en se fondant sur les cours du marché.

Tout gain ou perte est présenté directement dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des actifs nets doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Période/taux
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

f) Espèces et quasi-espèces

La Chambre considère que ses dépôts en banque et ses placements dans le marché monétaire, rachetables en tout temps, constituent des espèces et quasi-espèces.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

2. Immobilisations corporelles

	2007			2006
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	2 055 195 \$	1 845 118 \$	210 077 \$	174 897 \$
Mobilier et équipement	416 686	290 450	126 236	93 318
Améliorations locatives	520 027	107 761	412 266	431 941
	2 991 908 \$	2 243 329 \$	748 579 \$	700 156 \$

3. Avantages incitatifs relatifs au bail

Des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuits, le remboursement des coûts reliés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail. Au cours de l'exercice, 30 592 \$ (10 198 \$ en 2006) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 40 926 \$ (13 642 \$ en 2006), à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

4. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités reliées au développement de la relève. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5. Engagements

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 3 359 269 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 47 646 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2008	352 000 \$
2009	352 000 \$
2010	341 000 \$
2011	363 000 \$
2012	391 000 \$

6. Éventualités

Au cours des exercices antérieurs, des poursuites en dommages et intérêts ont été intentées contre la Chambre, et ont toujours cours, pour une somme totalisant approximativement 4,0 millions de dollars. Les assureurs de la Chambre, sous certaines conditions, ont accepté de prendre fait et cause de cette dernière à l'égard de ces poursuites, bien qu'une portion de ces réclamations ne soit pas couverte selon les termes et conditions de la police d'assurance responsabilité. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de ces affaires. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de ces poursuites. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

7. Instruments financiers**Risque de crédit**

La Chambre encourt des risques de crédit associés aux débiteurs. La Chambre évalue continuellement la condition financière de ses clients et représentants.

LES TITRES A.V.A. ET A.V.C. SONT UNE PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET SONT ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT SUR LES TITRES D'ASSUREUR-VIE AGRÉÉ ET D'ASSUREUR-VIE CERTIFIÉ.

LA DÉSIGNATION PROFESSIONNELLE C.A.A.S. EST ÉGALEMENT UNE PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE LA CHAMBRE ET EST COMPARABLE AU TITRE NORD-AMÉRICAIN DE CERTIFIED EMPLOYEE BENEFIT SPECIALIST (C.E.B.S.).

EN 2007, 19 PERSONNES ONT REÇU LE TITRE A.V.A., ALORS QUE LE TITRE A.V.C. A ÉTÉ ACCORDÉ À 9 PERSONNES. DE PLUS, UNE PREMIÈRE COHORTE DE 11 PERSONNES ONT REÇU LA DÉSIGNATION DE CONSEILLER AGRÉÉ EN AVANTAGES SOCIAUX.

ASSUREURS-VIE AGRÉÉS (A.V.A.)

Dany Bergeron, A.V.A., Lanaudière
Jacques Bisson, A.V.A., Outaouais
Philippe Blouin, A.V.A., Québec
Frédéric Bourgeois, A.V.A., Montréal
Robert Calvert, A.V.A.,
Richelieu-Longueuil
Marc-André Charest, A.V.A.,
Drummond-Arthabaska
Philippe Desjardins, A.V.A., Montréal
Jean Dion, A.V.A., Richelieu-Longueuil
Johanne Drolet, A.V.A., Québec
Jonathan Giroux, A.V.A.,
Sud-Ouest du Québec

Luc Lauzon, A.V.A., Outaouais
Yves Moreau, A.V.A., Québec
Michelle Perreault, A.V.A., Québec
Karina Ricci, A.V.A., Québec
Yves Sanfaçon, A.V.A.,
Saguenay-Lac St-Jean
Odilon Talbot, A.V.A., Richelieu-Longueuil
Jean-Philippe Thery, A.V.A.,
Sud-Ouest du Québec
Caroline Truchon, A.V.A., Montréal
Nicole Weynandt, A.V.A.,
Richelieu-Longueuil

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS (A.V.C.)

Yves Blanchet, A.V.C., Québec
Jimmy Bouchard, A.V.C., Québec
Isabelle Charrette, A.V.C., Lanaudière
Alfonso Coscia, A.V.C., Montréal
Caroline Dumont, A.V.C., Montréal
Ginette Lafrenière, A.V.C.,
Richelieu-Longueuil

Ginette Plamondon, A.V.C.,
Richelieu-Longueuil
Patrick Poudrier, A.V.C.,
Drummond-Arthabaska
Patricia St-Laurent, A.V.C.,
Richelieu-Longueuil

CONSEILLERS AGRÉÉS EN AVANTAGES SOCIAUX (C.A.A.S.)

Mathieu Aubry, C.A.A.S.
Philippe Dicaire, C.A.A.S.
Martin Gagnon, C.A.A.S.
Guylaine Gélinas, C.A.A.S.
Yves-Nadège Jean, C.A.A.S.
Raymonde Lancôt, C.A.A.S.

Chantal Madore, C.A.A.S.
Elizabeth Médeiros, C.A.A.S.
Karine Ricard, C.A.A.S.
Solange Rodrigue, C.A.A.S.
Sonia St-Jean, C.A.A.S.

LE COLLÈGE ÉLECTORAL DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE SE COMPOSE DES MEMBRES DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES MEMBRES DES BUREAUX DE DIRECTION DE CHACUNE DES 20 SECTIONS ET DE LEURS DÉLÉGUÉ(E)S.

ABITIBI-EST

Bureau de direction :

Julie Roy, A.V.A., Pl. fin., présidente
Christian Emond, v.-p. communications
Louise Trépanier, A.V.A., Pl. fin., v.-p. formation
Hélène Tanguay, A.V.C., secrétaire-trésorière
Denise Dumont, resp. Fibrose kystique
Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.

Délégué(e)s :

Louiselle Alain
Sylvain Bellerose, A.V.C.
Guy Bossé, A.V.C.
Yves Crépeau, A.V.C.
Jean-Sébastien Gilbert

BAS SAINT-LAURENT / GASPÉSIE / LES ÎLES

Bureau de direction :

Sylvain Croft, A.V.C., président
Sandra Giasson, v.-p. communications
Réjean Bernatchez, A.V.C., v.-p. formation
Guylaine Brisson, v.-p. formation
Christian Charrette, Pl. fin., secrétaire-trésorier
Raymonde Ross, secrétaire
Yvon Dionne

Délégué(e)s :

Gilles Bernier, A.V.C.
Dominic Fournier
Annie Lachaine
James Meagher
Danielle Thivierge, A.V.C.

BEAUCE-AMIANTE

Bureau de direction :

Simon Loubier, A.V.C., président
Pascale Leblond, v.-p. communications
Marcel Breton, A.V.C., Pl. fin., v.-p. formation
Micheline Beauhne, secrétaire-trésorière
Julie Morin, secrétaire
Gérard Lessard, resp. Fibrose kystique
Marquis Roy, resp. Fibrose kystique
France Grenier-Boilard, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Marc Castonguay, A.V.A.
Reynald Gilbert, A.V.C.
Côme Simard, Pl. fin.

Délégué(e)s :

Stéphane Boilard

Alexandre Cloutier
Line Ferland, A.V.A., Pl. fin.
Christiane Gagné Poulin
Yvan Trépanier

DRUMMOND-ARTHABASKA

Bureau de direction :

Micheline Ouellette, présidente
France Beaudry, Pl. fin., v.-p. communications
Hélène Thiffault, v.-p. formation
Jeanne Senneville, trésorière
Yvon Neveu, Pl. fin., secrétaire
Gaétane Boucher Landry, A.V.C., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. fin.
Guillaume Tardif

Délégué(e)s :

Geneviève Hincq, A.V.C.
Jacques Lampron, A.V.C., Pl. fin.
Vicky Marc-Aurèle
Claude Nadeau, Pl. fin.

DUPLESSIS

Bureau de direction :

Gaétan Simard, président
Nadine Boudreau, v.-p. communications
Jacques Côté, Pl. fin., v.-p. formation
Viateur Nadeau, A.V.C., adjoint au v.-p. formation
Magali Cusin, A.V.C., secrétaire-trésorière
Fernand Lévesque, A.V.C., resp. Fibrose kystique

Lynda Plante, resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Edith Desrosiers, adjointe Fibrose kystique

Délégué(e)s :

Claude Boissé
Hélène Chouinard
Michael Farley
Michel Gignac
Charlotte Mercier, Pl. fin.

ESTRIE

Bureau de direction :

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin., présidente
Bruno Therrien, Pl. fin., v.-p. communications
Stéphane Corbeil, v.-p. formation

Pierre Talbot

Denis Janelle, A.V.A., Pl. fin., secrétaire
Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. fin., resp. Fibrose kystique
Marie-France Bachand, A.V.C., resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Danielle Pager
Laurent Rigauddau
Alain Claude Roy, A.V.C., Pl. fin.

Eric Roy

Délégué(e)s :

Sylvain Beauséjour, A.V.C.
Éric Bolduc
André Chicoine, A.V.C.
Alain Côté, A.V.C., Pl. fin.
Francis Gagnon, A.V.C., Pl. fin.
David Lapp, A.V.C.
Gilles Leblanc
Hélène Lemieux
Marcel Toulouse, A.V.C.
Marc Turgeon

GRANDE-MAURICIE

Bureau de direction :

Pierre Rocheleau, président
Martin Davidson, v.-p. communications
André Lavergne, Pl. fin., v.-p. communications
Réal Grand'Maison, v.-p. formation
Martin Pothier, A.V.C., v.-p. formation
Raymond Yelle, v.-p. formation
Pierre Noury, A.V.C., secrétaire-trésorier
Hélène Chabot, resp. Fibrose kystique
Gilles Cloutier, Pl. fin.

Délégué(e)s :

Frédéric Bernardin, A.V.C.
Yves Clément, A.V.A.
François Couture
Dominic Durand
Marc Jacob, Pl. fin.
Marie-Claude Labrecque
Serge Lafrenière, Pl. fin.
Dominic Leblanc
Normand Morasse
Sylvain Paquin, Pl. fin.

HAUTE-YAMASKA

Bureau de direction :

Maxime Lamoureux, président
Gilles Sénéchal, A.V.C., Pl. fin., v.-p. communications
Pauline Hébert, A.V.C., v.-p. formation

Michel Gagnon, A.V.C.,
Pl.fin., secrétaire-trésorier
Marcel Cabana,
resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Pierre Daviau, A.V.C.,
resp. Fibrose kystique
Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl.fin.
Jean-François Duquette, A.V.C., Pl.fin.
Chantal Néron, Pl.fin.
Nicolas Yvon, Pl.fin.

Délégué(e)s :

Gérald Banville
Éric Bouthillette
Jonathan St-Amand
Steve Whitney
André Yvon, Pl.fin.

LANAUDIÈRE

Bureau de direction :

René Guertin, Pl. fin., président
Sylvie Larouche, A.V.C.,
Pl. fin., v.-p. communications
Jacques Fortier, A.V.A., Pl. fin., v.-p.
formation et resp. Prix Victor-Dumais
Denise Fortier, A.V.C., secrétaire
Suzanne Thibault, resp. Fibrose kystique
Roch Tremblay,
resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Richard Desfosses
France Lajoie
René Sigouin
Manon Surprenant

Délégué(e)s :

Éric Baltès, A.V.C., Pl.fin.
Dany Bergeron, A.V.A.
Jean-François Clément
Lucien Coulombe, Pl. fin.
Yves Drainville
Pascal Fortier
Daniel Gauthier, A.V.C.
Daniel Landry, A.V.C.
Michel Poulos
Gilles Soulières, Pl. fin.

LAURENTIDES

Bureau de direction :

Ginette Boivin, A.V.C., présidente
Nicole Roy, A.V.C.,
présidente du Conseil
Diane Bertrand, Pl. fin.,
v.-p. communications
Patrice Lortie, v.-p. formation
Pierre Locas, A.V.C., secrétaire-trésorier
Suzanne Sabourin,
resp. Fibrose kystique
Julie Darveau,
resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Winston Chin

Éric Locas
Célyne Prévost

Délégué(e)s :

Robert Chartrand, A.V.C., Pl. fin.
Stéphane Deraiche
Louis-Philippe Lachapelle-Lajoie,
Pl. fin.
Normand Lajoie
Jean-Pierre Lépine
Lisa Pennampede, A.V.C.
Richard Piché
Manon Picotte, A.V.C.
Mario Richard, A.V.A., Pl. fin.
Manon Rivest

LAVAL

Bureau de direction :

Carole Baril, Pl. fin., présidente
Richard Fortin, v.-p. communications
Martin Poirier, v.-p. formation
Jean Sauvé, adjoint v.-p. formation
Alan Laurent David,
adjoint v.-p. formation
Jimmy Miron, adjoint v.-p. formation
Guy Aubin, A.V.C., secrétaire-trésorier
Alain Pierre-Charles, Pl. fin.,
adjoint secrétaire-trésorier
Hekmat Haik, A.V.C., Pl. fin.,
resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Délégué(e)s :

Gisèle Balthazard, A.V.A.
François Benoît
Guy Daigle
Farouk Djebbari
Louise Dorval
Luc Joseph Ivanhoé Dugas
Abderraouf Ghali
Hélène Hardy, Pl. fin.
Mario Langlais, A.V.C.
Lilion Ruse

MANICOUAGAN

Bureau de direction :

Gilbert Tremblay, président
Philippe Lévesque,
v.-p. communications
Jacques Barriault, A.V.C., v.-p. formation
Josée Michaud, secrétaire-trésorière
Gilles Beaulieu, A.V.C.
Pascal Lévesque, Pl. fin.
Romain Tremblay

Délégué(e)s :

Lionel Cormier
Richard Lamy
Géralda Ouellet
Enrico Racine
Sylvie Savard

MONTRÉAL

Bureau de direction :

René Auger, président
Yvon Pilon, v.-p. formation
Norma Mackarous,
secrétaire-trésorière
Pauline Haddad, A.V.A.,
Pl. fin., resp. Fibrose kystique
W. Timothy Landry,
resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Daniel La Tour

Délégué(e)s :

William Bliss, A.V.A., Pl. fin.
Lewis Bordoff
Robert Bourassa
Billy Freedin
Dianne Gervais
Suzanne Gisbert
Mario Claude Guérin, Pl. fin.
Annie Ho
Raffi Khatchadourian
Mathieu Kirouac
Lynn Kofman, A.V.A., Pl. fin.
Claude Krummen, A.V.A.
Henry Lanctot Jr.
Luc Laroche
Michel Lefebvre, Pl. fin.
John Leroux
Maryna Loretska
Cécile Lussier, A.V.C.
Kamal Lutfi, A.V.C., Pl. fin.
Lazarin Mikov
Ana Mikova
Donald Murphy
André Roy
Margherita Samarelli
Michael Richard Savelson, Pl. fin.
Elizabeth Simoes
Vincent Umba Ketshi
Anna Viola
Peter Witkowski, Pl. fin.

OUTAOUAIS

Bureau de direction :

Robert Gingras, président
Luc Savage, Pl. fin., secrétaire-trésorier
Philippe Ardilliez
Robert Beaulne
Geneviève Clermont
Daniel Madore
Délégué(e)s :
Éric Beauchesne
Mélissa Boisvert
François Gagnon, Pl. fin.
Yves Guillot, A.V.C.
Yannik Hay, A.V.C.
Pierre Laverdière

Anne Parisien
Marc Riverin
Denis Robertson, A.V.A., Pl. fin.
Richard Walsh, A.V.C.

QUÉBEC

Bureau de direction :
Sylvie Caron, présidente
René Boutin, Pl. fin.,
 v.-p. communications
Claire Salman, Pl. fin., v.-p. formation
Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. fin.,
 secrétaire-trésorier
Daniel Hervé Atangana Messana,
 resp. Fibrose kystique
Dominique Rochette,
 resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Marie Côté Pérusse
Marie-Claude Desrochers, Pl. fin.
Francis Gauthier
Lise Lavoie Blackburn

Délégué(e)s :

Lisette Beaudry
René Belzile, A.V.A.
Guy Boudreault, A.V.A., Pl. fin.
André Boulanger, A.V.C.
Lyvan Caillouette, A.V.C.
Jean-Claude Côté
Lucie Couture, Pl. fin.
Patrick Forgues, Pl. fin.
Lyne Francoeur
Martin Gariépy, Pl. fin.
Renée Gilbert
Édouard Goulet
Marc-André Imbeault, Pl. fin.
Jacques Labrecque, A.V.C.
Rénauld Lacroix
Claire Laliberté
Donald Lévesque, Pl. fin.
Michelle Perreault, A.V.A., Pl. fin.
Ghislain Pouliot, Pl. fin.
Patrice Savard

RICHELIEU-LONGUEUIL

Bureau de direction :
Luc Daigneault, président
Joëlle Dumont, v.-p. communications
Marylène Lewis, v.-p. formation
Sandra Napky, trésorière
Claire-Andrée Lavoie,
 resp. Fibrose kystique
Chantal Houle,
 resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Délégué(e)s :

Albert Audet
Roger Bilodeau, Pl. fin.
Yvan Cartier
Bertrand de Cardaillac
Myliène Desjardins

Guy Dubé
Yvon Fortin, A.V.A., Pl. fin.
Michèle Frenette
Jean Létourneau, A.V.A., Pl. fin.
Michel Longpré
Daniel Moga
Martine Pellerin
Sylvie Perrier
Habib Ranni, A.V.C.
Louis-Simon Resther
Michel Rivest, A.V.A.
Monique Sénécal, A.V.C.
Louis-Roger Valiquette
Marius Zanellato

RIVIÈRE-DU-LOUP

Bureau de direction :
Linda Castonguay, présidente
Denis Courbron, Pl. fin.,
 v.-p. communications
Gilles Pellerin, Pl. fin., v.-p. formation
Michel Lavoie, secrétaire-trésorier
Harold Lévesque,
 resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Ghislain Côté

Délégué(e)s :

Gérard Dionne
Gilles Dionne
Alain Lavoie
Ghislain Morin, A.V.C.
Jacques Rivard

ROUYN-NORANDA

Bureau de direction :
Gaëtan Tremblay, président
Dwight Gauthier,
 président du Conseil
Monique Bergeron, Pl. fin.,
 v.-p. communications
Claude Marchand, v.-p. formation
Mario Sabourin, A.V.C.,
 secrétaire-trésorier
Denys Dionne
Pierre Godbout, A.V.C.

Délégué(e)s :

André Belzil, A.V.A., Pl. fin.
Éric Boucher
Lise Gauthier, A.V.C., Pl. fin.
Roger Gauthier
Chantal Paquette

SAGUENAY- LAC SAINT-JEAN

Bureau de direction :
Hugues Beaulieu, président
Mario Brassard,
 v.-p. communications
Martine Mercier, v.-p. formation
Martin Caron, secrétaire-trésorier

Daniel Bouchard, Pl. fin.,
 resp. Fibrose kystique
Stéphane Arseneault, Pl. fin.,
 resp. Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Frédéric Tchernoff
Steeve White, A.V.C.

Délégué(e)s :

Pascal Côté
Nicole Dubé
Pierre Forest, A.V.A.
Frédéric Julien
Martine Langevin
Audrey Lemieux
Caroline Pagé, A.V.A., Pl. fin.
Jean-François Perron, Pl. fin.
Jacques Rondeau, Pl. fin.
Mélanie Tremblay

SUD-OUEST DU QUÉBEC

Bureau de direction :
Gaëtan Meloche, A.V.C., président
Jean-Pierre Sylvestre, v.-p. formation
Stéphane Goyette,
 v.-p. communications
Michel Gendron, secrétaire-trésorier
Chantal Dupont, resp. Fibrose kystique
Jacques Lapierre, Pl. fin.
Marc-André Legault
Marie-Ève Robidoux
Pascal Segla
Délégué(e)s :
Joanne Brisson Dumouchel, A.V.C.
Nicole Dallaire-Cloutier
Carol Gauthier, A.V.A., Pl. fin.
Pierre Rodier
Hélène Tapps

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

Nombre total de membres		31 104	
		Membres	%
Sexe	hommes	14 722	47,3 %
	femmes	16 382	52,7 %
		31 104	
Langue	français	26 695	85,8 %
	anglais	4 409	14,2 %
		31 104	
Âge	30 ans et moins	5 040	16,2 %
	entre 31 et 40 ans	7 494	24,1 %
	entre 41 et 50 ans	10 374	33,4 %
	entre 51 et 60 ans	6 339	20,4 %
	61 ans et plus	1 640	5,3 %
	n.d.	217	0,7 %
		31 104	
Âge moyen		45	

NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE

Disciplines	Membres	%
Courtage en épargne collective	22 870	50,2 %
Planification financière	4 739	10,4 %
Assurance de personnes	12 379	27,2 %
Assurance collective de personnes	4 691	10,3 %
Courtage en plans de bourses d'études	846	1,9 %
Courtage en contrats d'investissement	38	0,1 %

Note: Un membre peut exercer dans plus d'une discipline.

NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINE

Disciplines	Membres	%
Une discipline	20 954	67,37 %
Deux disciplines	6 902	22,19 %
Trois disciplines	2 230	7,17 %
Quatre disciplines	978	3,14 %
Cinq disciplines	37	0,12 %
Six disciplines	3	0,01 %

NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

Sections	Nbre membres	Femmes		Hommes	
		Nbre	%	Nbre	%
Abitibi Est	249	145	58,2 %	104	41,8 %
Bas St-Laurent-Gaspésie-Les Îles	756	406	53,7 %	350	46,3 %
Manicouagan	111	79	71,2 %	32	28,8 %
Laval	1 802	895	49,7 %	907	50,3 %
Drummond-Arthabaska	724	406	56,1 %	318	43,9 %
Haute-Yamaska	929	574	61,8 %	355	38,2 %
Laurentides	2 000	1 142	57,1 %	858	42,9 %
Lanaudière	1 843	1 102	59,8 %	741	40,2 %
Montréal	6 275	2 871	45,8 %	3 404	54,2 %
Duplessis	116	77	66,4 %	39	33,6 %
Outaouais	2 260	932	41,2 %	1 328	58,8 %
Québec	4 339	2 276	52,5 %	2 063	47,5 %
Richelieu-Longueuil	3 934	2 141	54,4 %	1 793	45,6 %
Rivière-du-Loup	372	231	62,1 %	141	37,9 %
Rouyn-Noranda	262	161	61,5 %	101	38,5 %
Saguenay-Lac St-Jean	1 012	588	58,1 %	424	41,9 %
Estrie	1 211	669	55,2 %	542	44,8 %
Beauce-Amiante	783	463	59,1 %	320	40,9 %
Grande-Mauricie	1 074	610	56,8 %	464	43,2 %
Sud-Ouest du Québec	1 027	599	58,3 %	428	41,7 %
Nouveaux codes	25	15	60,0 %	10	40,0 %
	31 104	16 382		14 722	

NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGES SELON LA DISCIPLINE

	Moins de 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 ans et plus	n.d.	Total	Âge moyen
Courtage épargne coll.								
Représentants	3 804	5 669	8 171	4 472	662	92	22 870	44,7
%	8,3%	12,4%	17,9%	9,8%	1,5%	0,2%	50,2%	
Plan. financière								
Représentants	230	1 312	1 969	1 041	146	41	4 739	46,4
%	0,5%	2,9%	4,3%	2,3%	0,3%	0,1%	10,4%	
Assurance de personnes								
Représentants	1 658	2 606	3 399	3 208	1 382	126	12 379	47,8
%	3,6%	5,7%	7,5%	7,0%	3,0%	0,3%	27,2%	
Ass. coll. de personnes								
Représentants	126	784	1 531	1 625	573	52	4 691	51,3
%	0,3%	1,7%	3,4%	3,6%	1,3%	0,1%	10,3%	
Courtage plans bourses								
Représentants	94	193	259	212	83	5	846	46,9
%	0,2%	0,4%	0,6%	0,5%	0,2%	0,0%	1,9%	
Courtage contrats invest.								
Représentants	1	5	17	11	4	0	38	48,6
%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	

Sa mission est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses 31 000 membres qui oeuvrent dans six disciplines, soit le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement.

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8

Téléphone: 514 282-5777 / 1 800 361-9989

Télécopieur: 514 282-2225

www.chambresf.com / renseignements@chambresf.com

ISBN 978-2-921432-43-6

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008